

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DU : 25-févr.-16

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM-N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 7	Secteur d'activité:	Moyens généraux
Domaine:	Environnement	Domaine:	Finances
Programme :	Conventions vertes CPER 2015-2020	Programme :	Dette et trésorerie

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Page 30

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé : la multiplication des actions dans le cadre des conventions vertes n'est pas toujours pertinente et certains dossiers mériteraient d'être revus.

Nous proposons dans un 1er temps de maintenir l'enveloppe de fonctionnement au niveau 2015, soit 912 000 euros

Proposition : Nous proposerons donc un amendement demandant la diminution des crédits de paiement à hauteur de 187 142 € sur le programme "conventions vertes CPER 2015-2020", et nous demandons que cette somme soit portée en diminution sur la ligne « opérations financières -dette et trésorerie » pour le même montant.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	937	Chapitre budgétaire:	923
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 1 099 142,00 €	-187 142,00 €	Montant des CP en dépenses	0,00 €
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 113 845 121,00 €	-187 142,00 €
TOTAL (1)	-187 142,00 €	TOTAL (2)	-187 142,00 €

Opération équilibrée (1=2)

Opération non équilibrée(1 ><2)